

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2004 modifié fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : ETSS1130505K

Sont agréées ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

AUTORISATION PROVISOIRE		AGRÉMENT	
ABRAHAM (Didier)	CPAM Rennes	BROSSARD (Martine)	CPAM Moulins
DARREL SEATON SAINT-LEGER (Laure)	CPAM Angers	DORLEANS (Claudine)	CPAM Ajaccio
		EHRHARDT (Jacky)	CPAM Bas-Rhin
		ÉTIENNE (Virginie)	CPAM Ajaccio
		LE JONCOUR (Philippe)	CPAM Saint-Brieuc
		MEFFE (Pierre)	CPAM Dijon
		PREVEL (Stéphanie)	CPAM Le Havre
		REMYON (Clément)	CPAM Chaumont
		TROUILLET (Marie-Hélène)	CPAM Albi
		VILLECROZE (Philippe)	CPAM Saint-Brieuc